

16-12-2014 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance spéciale tenue le 16 décembre 2014, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, les conseillers: Gilbert Gauvin, Richard Fournier, Roland St-Pierre, Langis Joubert, Normand St-Laurent et Réjean Hudon.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas étant présents chacun a convenu de se tenir pour dûment convoqué de la présente session et renonce à l'avis de convocation selon l'article 153 du code municipal.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de signature
4. Facture Atelier de soudure M. Poirier inc.
5. Questions de l'assemblée
6. Levée de la réunion

355-14 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Normand St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

356-14 Autorisation de signature

Considérant que la municipalité a acquis les lots 4 660 993 et 4 660 994 de madame Ginette Bélanger en date du 12 novembre dernier devant Me Pierre Chabot, notaire;

Considérant qu'après la vérification de Me Chabot, il est constaté que des parcelles de terrains dont les numéros de lot sont 5 426 492 et 5 428 432 ont été omis au contrat;

Par conséquent, il est proposé par Langis Joubert, appuyé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise Monsieur Roland St-Pierre, maire-suppléant, et madame Katie St-Pierre, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires afin que lesdits lots appartiennent à la municipalité. Étant donné les circonstances, aucun frais ne sera chargé à la municipalité.

357-14 Facture Atelier de soudure M. Poirier inc.

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de payer la facture de l'Atelier de soudure M. Poirier inc au montant de 757.69\$ taxes comprises. Cette facture a été faite pour le projet du clocher qui n'a pas eu lieu.

358-14 Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon que la séance soit levée à dix-neuf heures trente-cinq minutes (19h35).

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice générale

Je, Jean-Paul Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.